



# Prévenir la torture chez les personnes et les groupes vulnérables

## Enjeux

Les détenus-e-s, les défenseur-e-s des droits humains, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à la torture. La torture est encore solidement ancrée dans les mœurs.

### Yaoundé

- Création d'un club Droit humains
- Organisation d'une foire aux droits et animation d'une causerie éducative avec les élèves, parents et corps enseignant du Lycée de Mballa 2
- Diffusion d'une émission radio / Royal FM
- Organisation d'un atelier avec les commandant-e-s des brigades, les commissaires de police et les régisseurs de Yaoundé, au groupement de gendarmerie territorial de Yaoundé
- Animation d'une causerie éducative avec les gendarmes, policier-ère-s et gardien-ne-s de prison de la ville de Yaoundé au Camp YEYAP (l'école de gendarmerie de Yaoundé)

### Mfou

- Organisation d'un atelier avec les Force de maintien et de l'ordre (FMO) et organisations de la société civile (OSC)
- Animation d'une causerie éducative avec les femmes et les jeunes détenu-e-s dans les prisons

### Mbalmayo

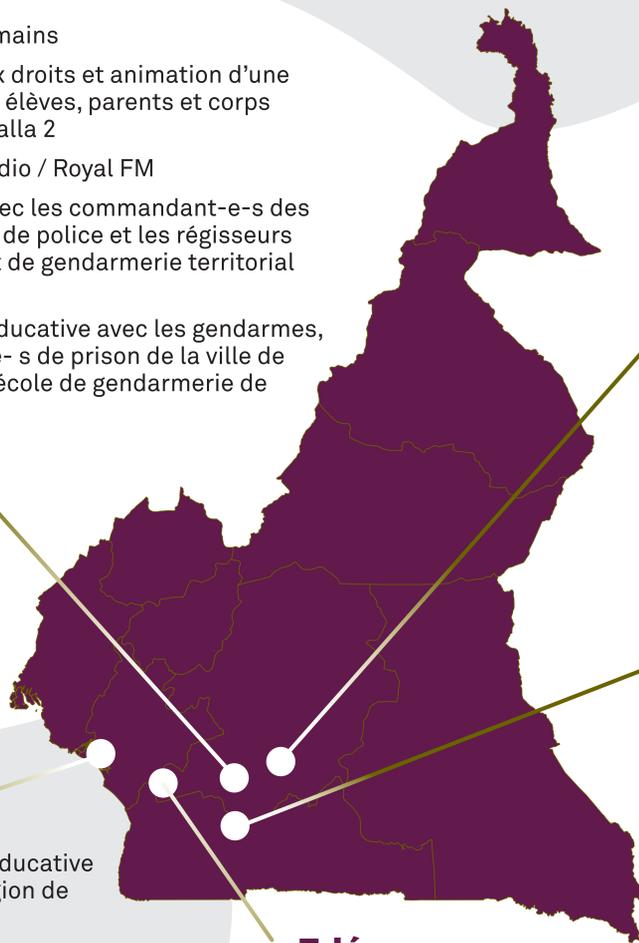
Animation d'une causerie éducative avec les femmes et les jeunes détenu-e-s dans les prisons

### Douala

- Animation d'une causerie éducative avec les gendarmes à la légion de gendarmerie de Bonanjo
- Organisation d'une sensibilisation au marché Sandaga de Douala

### Edéa

Animation d'une causerie éducative avec les policier-ère-s au commissariat central



## Actions menées

**4 actions collectives**  
pour prévenir la torture chez  
les personnes vulnérables

## Résultats

- **246 personnes, dont 57 femmes, représentants des FMO et des OSC sensibilisés sur la protection des personnes vulnérables à la torture**
- **59 détenu-e-s, dont 17 femmes, de Mbalmayo et Mfou connaissent mieux leurs droits**
- **350 000 personnes sont sensibilisées sur la protection des groupes vulnérables à la torture**

**246**

**59**

**350 000**



## Recommandations

Sensibiliser la population et les FMO, dans différentes langues nationales, sur la prévention de la torture et les recours pour les victimes, notamment les personnes les plus vulnérables à la torture.

Renforcer la collaboration entre les organismes étatiques, dont les FMO, et les OSC afin de mieux protéger les personnes vulnérables à la torture et d'encadrer les personnes victimes d'actes de torture.

## Depuis l'action collective

« Les participant-e-s ont compris que dénoncer les auteurs de torture et de violence sexuelles, c'est protéger les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes du troisième âge) »

« Les FMO ont compris que chacun-e est responsable de ses actes, car l'ordre d'un-e supérieur ne saurait justifier un acte de torture »





# Amélioration des conditions carcérales

## Enjeux

Les conditions de détention au Cameroun sont inadéquates. Plusieurs centres pénitenciers sont surpeuplés et les droits de base des prisonniers et prisonnières ne sont pas toujours respectés.

### Mora et Mokolo

- Plaidoyer auprès des détenteurs d'obligations :
- Commandants de compagnies
  - Procureurs de la république auprès des tribunaux
  - Commissaire de sécurité publique
  - Régisseurs de prison
  - Lamibés

### Maroua

- Atelier d'échange et de partage avec les forces de défense, leaders traditionnels, organisations de la société civile (OSC), administration pénitentiaire
- Émission Radio CRTV Extrême Nord et FM Bangao de Meskine
- Plaidoyer auprès des détenteurs d'obligations :
  - Commandants de compagnies
  - Procureurs de la république auprès des tribunaux
  - Commissaire de sécurité publique
  - Régisseurs de prison
  - Leaders traditionnels

### Ngoumou (Centre)

Causerie éducative avec les FMO et OSC de la ville de Ngoumou.

### Ebolowa (Sud)

Causerie éducative avec les Forces de maintien de l'ordre (FMO) et OSC de la ville d'Ebolowa.

## Actions menées

2 actions collectives

## Résultats

- 101 personnes, dont 24 femmes sensibilisées sur les droits des détenu-e-s
- 5 magistrats et 20 FMO sensibilisés sur les conditions carcérales
- 16 000 personnes sensibilisées à travers les émissions en langues locales dans 2 radios communautaires



## Recommandations

Mettre sur pieds et outiller un Observatoire sur les conditions carcérales au Cameroun.

Vulgariser les obligations légales en matière de condition carcérales auprès des acteurs clés (FMO, Magistrats) et du grand public, en français, en anglais et en langues locales.

## Suite à l'Action collective

Les participant-e-s notent que :

« Vulgariser les dispositions légales est une stratégie porteuse car beaucoup agissent par ignorance »

« Le fouet n'est plus utilisé dans les commissariats et les brigades de la ville de Maroua comme par le passé »





# Vulgariser la Convention contre la torture (CCT) et son protocole facultatif

## Enjeux

Une prévention efficace de la torture passe nécessairement par la connaissance et la maîtrise de la définition du crime de torture et des instruments relatifs, afin de les mettre en œuvre de manière effective.

### Yaoundé

- Diffusion de 300 pamphlets d'information, d'éducation et de communication (IEC) et CCT
- Organisation d'un atelier de sensibilisation et 2 causeries éducatives (au Club des droits humains Lycée Leclerc, au syndicat des motos-taxis)
- Organisation d'un plaidoyer auprès d'autorités
- Diffusion d'émission radio à RTS FM

### Bafia

- Diffusion d'une émission radio à RTS FM
- Organisation d'un atelier de sensibilisation et de partage d'informations

### Mfou

- Diffusion de 100 pamphlets IEC et CCT
- Organisation de deux causeries éducatives (détenu-e-s à la Prison de Mfou et au Commissariat)
- Organisation d'un plaidoyer auprès d'autorités

### Douala

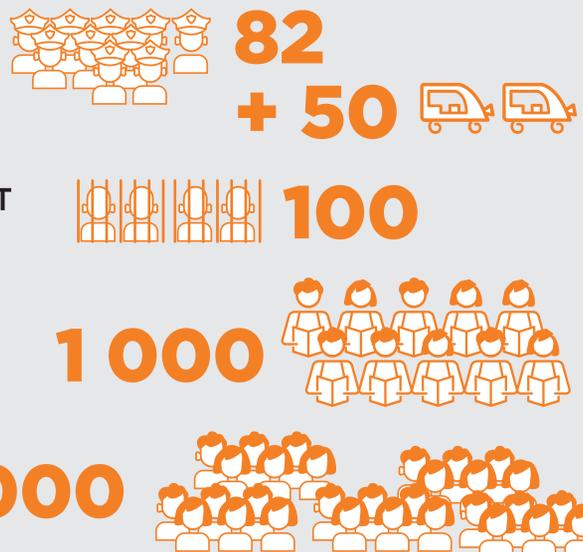
- Organisation d'une causerie éducative auprès des personnes vulnérables
- Organisation d'un atelier de renforcement de capacités d'agents publics et organisations de la société civile
- Diffusion d'une émission radio à Miango FM

## Actions menées

**3 actions collectives** visant à vulgariser la CCT et son protocole

## Résultats

- **82 gardien-ne-s de prison et 50 responsables des syndicats des moto-taxis** sensibilisés sur les instruments relatifs à la prévention de la torture
- **100 détenu-e-s** connaissent mieux leurs droits et la CCT
- **1 000 élèves, dont 500 filles, le personnel enseignant et 5 clubs des droits humains** sont sensibilisés sur la CCT
- **36 autorités, dont 13 femmes,** sont engagées sur la mise en œuvre de la CCT
- **400 000 personnes** sensibilisées sur les droits des détenu-e-s et la CCT



## Recommandations

**Doter la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés de praticien-ne-s du droit dans les lieux de détention** pour mener de la sensibilisation et des actions d'urgence.

**Assurer la mise en œuvre de la CCT, notamment par la réforme du cadre juridique et institutionnel** permettant la mise en place du Mécanisme national de prévention de la torture, et ratifier le Protocole facultatif à la CCT.

## Suite à l'action collective

Les participant-e-s notent que :

« Une synergie d'action entre les différentes catégories de personnes vulnérables, notamment les femmes, les prisonnier-ère-s, les élèves, les benskiners, permet de lutter efficacement contre la torture. »

« Adopter l'approche participative permet de mobiliser plus facilement l'attention et l'intérêt des personnes cibles sur l'objet de l'éducation aux droits humains »



# Lutter contre l'impunité des crimes de torture

## Enjeux

La torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants perdurent, et sont peu rapportés et traités devant les tribunaux.

### Yaoundé

- Plaidoyer auprès d'autorités et à la prison centrale de Kodengui pour la remise en liberté de détenu-e-s en situation illégale.

### Akonolinga

Atelier de sensibilisation sur la prévention de la torture auprès de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et policiers



## Résultats

### Action menée

**1 Action collective** visant à contrer l'impunité en cas de torture

- **15 fonctionnaires** de l'administration pénitentiaire et **policiers** sensibilisés sur l'importance de prévenir tout acte de torture
- **6 personnes**, dont **3 femmes**, illégalement détenu-e-s à la prison centrale de Kodengui sont remis en liberté
- Dans le cadre du plaidoyer, le régisseur de la prison centrale de Kodengui, les responsables des services de greffe de la prison, les responsables de la Commission des Droits de l'Homme et des Libertés, du Barreau du Cameroun et d'autres acteurs de la Chaîne pénale sont engagées dans la lutte contre l'impunité des actes de torture



15



6



## Recommandations

**Renforcer les capacités des autorités judiciaires compétentes, les membres des organisations de la société civile (OSC) et les agent-e-s de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, afin qu'ils préviennent la torture et rapportent les actes de torture.**

**Apporter une assistance judiciaire aux personnes victimes d'abus, de torture et de violence, en appuyant le travail collaboratif entre le Barreau du Cameroun et les OSC.**

## Suite à l'action collective

*Un Commandant de la Légion du Littoral apporte son appréciation sur les actions collectives :*

**« Les brigades sont des lieux par excellence où s'exerce la torture, je vous dis merci de revenir sur le sujet sur lequel nous entretenons notre personnel à tous les jours. Si vous avez besoin de quelque chose chez un prisonnier, vous n'avez pas besoin d'exercer la violence. On vous autorise à faire de temps en temps des ballades dans nos unités pour causer avec nos personnels afin de continuer à les sensibiliser pour qu'on arrive à la tolérance zéro en ce qui concerne la torture. »**

